I

(Résolutions, recommandations et avis)

AVIS

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

579E SESSION PLÉNIÈRE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, 14.6.2023-15.6.2023

Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Vers un Conseil européen de la politique alimentaire en tant que nouveau modèle de gouvernance dans le futur cadre de l'Union pour des systèmes alimentaires durables»

(avis d'initiative)

(2023/C 293/01)

Rapporteure: **Piroska KÁLLAY**

Décision de l'assemblée plénière	25.1.2023
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
	Avis d'initiative
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section	1.6.2023
Adoption en session plénière	14.6.2023
Session plénière nº	579
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	179/1/2

1. **Conclusions et recommandations**

1.1. Le système alimentaire de l'Union européenne (UE) se trouve à la croisée des chemins, confronté à une crise à multiples facettes qui englobe une série d'enjeux environnementaux, climatiques, sanitaires et sociaux, tous interdépendants. Face à l'urgence de la crise du système alimentaire et au besoin de faire évoluer rapidement les comportements, le Comité économique et social européen (CESE) estime que son appel à créer un «Conseil européen de la politique alimentaire» est plus que jamais d'actualité.

1.2. Le CESE est d'avis qu'un tel organe contribuerait à instaurer une approche plus intégrée et participative pour ce qui est d'élaborer les politiques alimentaires, qu'il accélérerait l'alignement des politiques aux niveaux européen, national et local et, surtout, qu'il renforcerait la qualité et la légitimité de la politique alimentaire de l'Union. Cette démarche aiderait aussi à encourager un développement plus durable et plus équilibré entre zones rurales et urbaines.

1.3. Le CESE se félicite de l'annonce relative à la mise en place d'un cadre de l'Union européenne pour des systèmes alimentaires durables, qui jettera les bases des changements systémiques auxquels tous les acteurs doivent procéder d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Le Comité souligne que ce cadre devrait être proposé sans délai par l'actuelle Commission, afin de pouvoir relever en temps utile les défis que posent les systèmes alimentaires, tout retard risquant de compromettre la réussite de la stratégie «De la ferme à la table». Il invite la Commission européenne à s'engager en faveur d'une participation structurée des parties prenantes et de la société civile à la nouvelle gouvernance de ce cadre, et fait valoir que le projet d'un Conseil européen de la politique alimentaire y trouverait toute sa place.

1.4. Le CESE relève l'existence de plateformes en rapport avec l'alimentation aux niveaux local, régional et national, mais juge que ces forums se révèlent insuffisants lorsqu'il s'agit de garantir effectivement, à l'échelle de l'Union, un système alimentaire durable et juste ainsi qu'une capacité de résilience. Le CESE estime donc qu'il y a lieu de consolider davantage la démocratie alimentaire et de l'intégrer dans le processus relatif à la politique alimentaire.

1.5. Le CESE envisage le Conseil européen de la politique alimentaire comme une plateforme multipartite, multi-niveaux et fondée sur la science, et comme une structure institutionnelle indépendante, qui pourrait réunir en son sein:

— des experts universitaires et des scientifiques,

— des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (agriculteurs, entreprises et transformateurs du secteur alimentaire, détaillants, syndicats, etc.), des acteurs du système éducatif et des organisations de la société civile (réseaux de lutte contre la pauvreté, banques alimentaires, plateformes sociales, ONG environnementales et de développement), ainsi que des représentants de la jeunesse. Par ailleurs, il est vivement recommandé que les partenaires sociaux y soient associés, pour réfléchir aux changements qui s'imposent sur le marché du travail,

— des représentants institutionnels [Parlement, Conseil, Commission, CESE, Comité européen des régions (CdR)].

Après une phase initiale, le Conseil européen de la politique alimentaire devrait également comprendre des représentants des échelons local, régional et national et des conseils de la politique alimentaire, garantissant ainsi une interconnexion organisée entre les niveaux concernés et le droit à une participation égale des représentants des États membres à l'échelon de l'Union européenne. À l'heure actuelle, les conseils nationaux de la politique alimentaire ne sont pas assez répandus pour garantir que tous les pays soient représentés de manière égale.

1.6. Le Conseil européen de la politique alimentaire doit être une structure fiable et transparente, qui contribue à répondre aux enjeux alimentaires recensés comme autant de défis dans le cadre des objectifs de développement durable du programme des Nations unies à l'horizon 2030. Ce Conseil européen devrait en particulier:

1.6.1. être un organe institutionnel au sein duquel les institutions de l'Union s'engagent et assurent une adhésion politique;

1.6.2. représenter une source permanente de conseils avisés ainsi que de choix et recommandations politiques fondés sur des données probantes en ce qui concerne les orientations à donner au système alimentaire européen, un organe auquel les institutions de l'Union devraient être tenues de fournir un retour d'information et des réponses motivées;

1.6.3. améliorer la cohérence entre les domaines d'action (comme la politique agricole commune, la politique commune de la pêche, le droit à l'alimentation, la législation relative à une alimentation saine, les marchés publics, les politiques en matière d'éducation, etc.) et promouvoir des innovations sociales qui favorisent le bien-être de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, en tenant compte du renouvellement des générations qui s'impose parmi les agriculteurs. En particulier, le CESE estime important de définir, en associant à la fois le secteur agroalimentaire et les autorités éducatives compétentes, les thèmes relatifs à l'alimentation qui doivent être abordés en priorité dans le système éducatif;

1.6.4. à terme, mettre en place un réseau de conseils de la politique alimentaire à l'échelle européenne, qui constituerait une plateforme permettant d'échanger de bonnes pratiques et des connaissances, en vue de guider et d'influencer les politiques de l'Union européenne.

1.7. Le CESE est disposé à fournir un espace de rencontre au Conseil européen de la politique alimentaire. L'initiative conjointe du CESE et de la Commission que constitue la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire offre déjà un bon exemple de réussite.

2. **Informations contextuelles**

2.1. Nos systèmes alimentaires sont confrontés à une crise à multiples facettes comportant différents enjeux interdépendants, notamment ([1]) d'ordre environnemental (dont les émissions de gaz à effet de serre liées à notre façon de produire, transformer et consommer nos aliments, la perte de biodiversité, l'épuisement des stocks halieutiques, l'appauvrissement en matière organique des sols et leur érosion) ou sanitaire (avec l'augmentation des pathologies liée à l'alimentation), ou en lien avec la disparition des exploitations agricoles, l'absence d'accès à une alimentation durable et de qualité, ou encore de mauvaises conditions de travail. Dans le même temps, ils pâtissent déjà de la pression exercée par les multiples chocs climatiques, l'évolution des conditions météorologiques, l'effondrement des écosystèmes et la dégradation des terres, des sols et des voies navigables. Enfin, les débats au sujet des systèmes alimentaires font de plus en plus souvent l'objet d'informations et de communications trompeuses.

([1]) Voir le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement intitulé «Transforming Europe's food system — Assessing the EU policy mix» (europa.eu) et la présentation donnée par Olivier De Schutter au CESE le 14 avril 2023.

2.2. La Commission européenne élabore actuellement un nouveau cadre de l'UE pour des systèmes alimentaires durables, qui était prévu dans la stratégie «De la ferme à la table» et devrait être publié d'ici la fin de 2023. Ce cadre jettera les bases des changements systémiques qui doivent être opérés par toutes les parties prenantes du système alimentaire, y compris les décideurs politiques, les exploitants du secteur et les consommateurs, afin d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable de l'UE. Il servira également de base au futur modèle de gouvernance des systèmes alimentaires et contribuera à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), qui nécessite des solutions globales et coopératives associant divers services, ministères et secteurs ainsi que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le CESE demande qu'un cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables soit adopté de toute urgence afin de pouvoir relever en temps utile les défis auxquels les systèmes alimentaires sont confrontés, tout retard risquant de compromettre la réussite de la stratégie «De la ferme à la table». Ce cadre devrait comprendre des objectifs assortis d'échéances précises, des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis et des mécanismes correcteurs à mettre en œuvre au cas où les objectifs ne seraient pas atteints.

2.3. Dans des avis antérieurs ([2]), le CESE a insisté de manière toujours plus pressante, à l'instar d'autres experts et organisations de la société civile, sur la nécessité de renforcer la démocratie alimentaire en vue de favoriser une transition du système alimentaire vers des solutions plus durables. Compte tenu de l'urgence de la crise du système alimentaire ([3]), à laquelle contribue indubitablement la guerre en Ukraine, et de la nécessité de faire évoluer rapidement les comportements, le temps presse pour ce qui est d'encourager des dispositifs de gouvernance plus efficaces et plus légitimes. On estime qu'en faisant participer davantage le grand public et les parties prenantes du système alimentaire, les innovations démocratiques telles que les conseils de la politique alimentaire viendront accroître la qualité et la légitimité de l'élaboration des politiques alimentaires ([4]).

2.4. Les conseils de la politique alimentaire sont définis comme des coalitions ancrées dans les collectivités, qui associent diverses parties prenantes collaborant pour répondre aux enjeux liés à l'alimentation dans une région géographique donnée ([5]). La pertinence du terme «politique» fait ici débat, puisque certains de ces conseils, coalitions alimentaires ou commissions ne veulent pas être perçus comme des acteurs politiques, tandis que d'autres se concentrent effectivement sur les programmes et les politiques. Les conseils de la politique alimentaire, soucieux de promouvoir l'inclusion et les principes démocratiques, associent des parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire et rassemblent des particuliers, des collectivités locales, des organisations à but non lucratif et des représentants de différents secteurs économiques, comme l'agriculture, les soins de santé et l'éducation, pour collaborer à des initiatives en matière de politique alimentaire qui favorisent l'accès de tous les membres des collectivités où elles sont établies à une alimentation saine, abordable et durable.

2.5. Les premiers conseils de la politique alimentaire sont apparus aux États-Unis dans les années 1980 ([6]) et depuis lors, ces structures n'ont cessé de se multiplier et de se diversifier. Bien que l'Europe ait tardé à rejoindre le mouvement, de tels conseils ont vu le jour à un rythme soutenu sur tout le continent au cours de la dernière décennie ([7]). Les experts estiment que la création de conseils de la politique alimentaire en Europe a réellement débuté avec la ratification, en 2015, du pacte de Milan de politique alimentaire urbaine, un accord international relatif aux politiques alimentaires urbaines signé par plus de 260 villes dans le monde, qui a encouragé la création de ces conseils dans plusieurs villes et régions européennes. Ces conseils ont aussi vu le jour dans des régions rurales ou suburbaines, sans être directement associés à une ville ([8]).

2.6. Si la plupart des conseils de la politique alimentaire travaillent à l'échelle locale ou régionale, certains d'entre eux œuvrent au niveau d'un État fédéral, d'une province ou d'un pays. Ces structures offrent souvent un moyen de renouer les liens entre les villes et la production alimentaire issue des régions avoisinantes, et d'assurer une gouvernance efficace des politiques alimentaires locales et régionales, mais elles peuvent aussi se révéler utiles pour les collectivités non urbaines. Elles peuvent être vues comme des réseaux qui concilient l'objectif de durabilité avec les objectifs de démocratie et de bonne

([2]) Voir notamment: avis du Comité économique et social européen sur «La contribution de la société civile au développement d'une politique alimentaire globale dans l'Union européenne» (avis d'initiative) (JO C 129 du 11.4.2018, p. 18) et avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement» [COM(2020) 381] (JO C 429 du 11.12.2020, p. 268).

([3]) Voir les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/

([4]) *Power to the people? Food democracy initiatives' contributions to democratic goods*, Jeroen J. L. Candel, mai 2022.

([5]) Voir les définitions figurant dans les articles universitaires suivants: Opportunities and challenges of food policy councils in pursuit of food system sustainability and food democracy–a comparative case study from the Upper-Rhine region (Mooney, 2022) et Food Policy Councils: Lessons learned (Harper e.a., 2009).

([6]) Le premier conseil américain de la politique alimentaire a été créé à Knoxville, dans le Tennessee, en 1982.

([7]) À l'échelle européenne, on rencontre des exemples de conseils de la politique alimentaire ou d'initiatives similaires en matière d'alimentation urbaine dans certains projets Horizon 2020 et Horizon Europe consacrés aux politiques et outils agroalimentaires visant à améliorer les systèmes alimentaires, tels que Cities 2030, FoodSHIFT 2030, FoodCLIC, FEAST et FOOD TRAILS.

([8]) Franzen-Castle, L., e.a., «Engaging Rural Community Members with Food Policy Councils to Improve Food Access: Facilitators and Barriers», *Journal of Hunger & Environmental Nutrition* 17, 207-223 (2022).

gouvernance en engageant des processus participatifs, collaboratifs et délibératifs entre les agriculteurs, les entrepreneurs du secteur alimentaire, les consommateurs et les autres parties prenantes. Parmi les principaux exemples dans l'Union européenne figure le conseil de la politique alimentaire catalan ([9]), créé en 2017, qui collabore avec 42 villes et dont l'organe de gestion compte 33 membres comprenant des collectivités locales et régionales, des acteurs clés de la chaîne alimentaire et des habitants des zones rurales, bien qu'il soit question de l'élargir à cinq nouveaux membres représentant notamment les ministères chargés de l'éducation, de l'égalité et du féminisme. Citons aussi le réseau des conseils de la politique alimentaire (2016), qui regroupe 30 conseils locaux (allemands pour la plupart) fonctionnant selon une approche ascendante et 40 initiatives fondatrices.

2.7. Les exemples de conseils nationaux de la politique alimentaire sont plus rares au sein de l'Union européenne. En France, le Conseil national de l'alimentation (CNA) ([10]) est une instance consultative indépendante placée auprès de certains ministres, qui est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis pour éclairer la décision publique et les différents acteurs de la chaîne alimentaire sur des sujets tels que la qualité des aliments, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, ou encore la prévention des crises. Créé en 2000, Terres en ville, le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations ([11]), rassemble des villes françaises et des chambres d'agriculture ([12]) aux objectifs communs, pour élaborer les politiques agricoles et alimentaires métropolitaines selon une approche de co-construction associant élus locaux et monde professionnel. Ces projets alimentaires territoriaux sont financés et portés par les pouvoirs publics, ce qui entraîne parfois des tensions avec d'autres niveaux institutionnels. L'expérience montre que les citoyens sont insuffisamment associés à la conception des politiques alimentaires (au niveau local comme au niveau national). Au Portugal, un Conseil national de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONSANP) ([13]) a vu le jour en 2018. Au Luxembourg, la création d'un organisme national multipartite appelé Conseil de la politique alimentaire a été intégrée dans l'accord de coalition 2018-2023 du Grand-Duché ([14]), sans toutefois être officiellement arrêtée à ce jour. Aux Pays-Bas, un sommet citoyen sur l'avenir de l'agriculture est en gestation, mais il ne bénéficie à ce jour d'aucun soutien ni financement de la part des responsables politiques ([15]).

2.8. Il convient également de citer le Nordic Food Policy Lab ([16]) («laboratoire nordique de la politique alimentaire»), créé par le Conseil nordique des ministres et à son intention, dans le but de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires recensés comme autant de défis dans le cadre des objectifs de développement durable du programme des Nations unies à l'horizon 2030.

2.9. Dans de précédents avis ([17]), le CESE a plaidé en faveur de la création d'un «Conseil européen de la politique alimentaire», qui permettrait de parvenir à une approche plus intégrée et participative de l'élaboration des politiques alimentaires, d'accélérer l'alignement des politiques aux niveaux européen, national et local, de fournir une plateforme permettant aux parties prenantes d'apprendre les unes des autres grâce à l'échange de bonnes pratiques, et de veiller à ce que tous les points de vue des différents secteurs soient pris en compte.

2.10. Le présent avis d'initiative entend formuler des idées concrètes portant sur la gouvernance des systèmes alimentaires et sur une participation significative et structurée de la société civile, y compris des jeunes, à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques alimentaires. Il s'intéresse aussi aux moyens d'associer les autorités compétentes en matière d'éducation ainsi que les représentants de la société civile au sein des écoles et parmi les parents d'élèves, pour contribuer à sensibiliser les prochaines générations, dès le plus jeune âge, à une alimentation durable et saine, sur la base de récents travaux relatifs à l'éducation des jeunes ([18]) et au programme scolaire de l'Union européenne ([19]).

3. **Enseignements tirés des conseils de la politique alimentaire existant aux niveaux local et national**

3.1. Les conseils de la politique alimentaire existants forment un ensemble très hétéroclite d'organisations présentant un éventail de formes et de structures juridiques et organisationnelles, de missions, d'objectifs et d'activités adaptés aux besoins et priorités de la communauté urbaine qu'elles assistent. Il peut s'agir d'organisations à but non lucratif, d'organismes publics (locaux), ou encore de formes hybrides. Ces conseils appliquent différentes approches et méthodologies participatives pour développer et transformer les systèmes alimentaires urbains.

([9]) Conseil catalan de l'alimentation.
([10]) Le CNA: www.cna-alimentation.fr/
([11]) Terres en villes: www.terresenvilles.org/
([12]) En 2022, les agglomérations membres étaient les suivantes: Montpellier, Rouen, Voiron, Le Havre, Artois (Béthune, Bruay-en-Artois), Douai, Angers, Rennes, Saint-Nazaire, Nantes, Lorient, Toulouse, Grenoble, Saint-Étienne, Lyon, Besançon, Dijon, Nancy, Metz, Amiens, Lille, Auxerre, Poitiers.
([13]) Conselho Nacional de Segurança Alimentar e Nutricional entra em funcionamento.
([14]) Food Policy Council: https://food.uni.lu/projects/research-projects/food-policy-council/
([15]) https://g1000landbouw.nl/
([16]) Nordic Food Policy Lab: www.norden.org/en/nordic-food-policy-lab
([17]) Voir notamment: JO C 129 du 11.4.2018, p. 18, et JO C 429 du 11.12.2020, p. 268.
([18]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Donner aux jeunes les moyens de réaliser le développement durable grâce à l'éducation» (avis d'initiative) (JO C 100 du 16.3.2023, p. 38).
([19]) Rapport d'information du CESE sur l'«Évaluation du programme de l'UE à destination des écoles».

3.2. Ces organisations semblent toutes partager un même objectif principal, à savoir la nécessité de mettre en place un système alimentaire durable, plus sain, transparent et plus équitable pour tous. Parmi les autres objectifs, des conseils locaux et régionaux de la politique alimentaire figurent les mesures suivantes: assurer la souveraineté alimentaire, mettre en place des chaînes d'approvisionnement alimentaire plus courtes et locales, réduire le gaspillage alimentaire, créer des jardins communautaires, assurer une connexion entre les villes et les zones rurales, développer les marchés alimentaires locaux, promouvoir l'agriculture urbaine et favoriser une culture alimentaire dynamique.

3.3. Pour y parvenir, ces organisations participent à une large gamme d'activités qui ne consistent pas nécessairement à élaborer ou à faire évoluer les politiques, ni à fournir des conseils en la matière. La plupart d'entre elles procèdent d'approches ascendantes et encouragent la mise en réseau, les activités de plaidoyer, l'éducation, la sensibilisation et le développement de projets, tandis que d'autres, comme en France, sont axées sur les politiques.

3.4. Les conseils de la politique alimentaire ancrés dans les collectivités entendent faire de la «démocratie alimentaire» un principe directeur en matière de procédures. Des structures organisationnelles de coordination, de conseil, etc., permettent aux différentes parties prenantes de jouer un rôle de chef de file ou d'assumer des fonctions d'assistance, de partenariat et d'autres missions autonomes. La plupart des conseils de la politique alimentaire sont ouverts à toute personne qui est intéressée par les enjeux liés aux systèmes alimentaires durables et disposée à respecter les principes démocratiques. Au-delà de leurs membres habituels, ces conseils établissent souvent des partenariats institutionnels avec des agences gouvernementales, entreprises et organisations de la société civile qui œuvrent à la transformation des systèmes alimentaires actuels vers la durabilité; ces partenariats reposent eux aussi sur des pratiques démocratiques, dont une gestion et une prise de décision collectives. Dernier point, mais non des moindres, les conseils de la politique alimentaire travaillent de concert avec les pouvoirs publics (locaux), ce qui illustre bien le caractère démocratique de la gouvernance.

3.5. Aux yeux de ces organisations, la durabilité du système alimentaire représente un objectif primordial, qu'elles s'efforcent d'atteindre en travaillant sur des objectifs stratégiques (généraux), parmi lesquels: soutenir des systèmes alimentaires résilients, faciliter l'accès à des régimes sains et durables et mieux les faire connaître, lutter contre le gaspillage alimentaire à l'aide de l'économie circulaire, étayer le développement économique, promouvoir l'équité dans le système alimentaire, encourager la durabilité environnementale, et accroître la demande de denrées saines et les connaissances sur ces dernières.

3.6. En Europe, les conseils de la politique alimentaire revêtent essentiellement deux types de formes juridiques, à savoir le statut d'association ou celui d'organisation sans but lucratif, des structures ascendantes créées par la société civile ou des structures descendantes établies par les collectivités locales. La plupart de ces organisations rassemblent, outre des citoyens, un vaste éventail de membres, notamment des entreprises privées, des administrations publiques et des parties prenantes actives issues des secteurs de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, ainsi que de nombreux représentants des divers groupes sociaux composant la communauté locale.

3.7. Les modalités de financement des conseils de la politique alimentaire varient considérablement. En effet, certains s'appuient sur du personnel rémunéré ou de (vastes) programmes et projets financés, tandis que d'autres sont entièrement tributaires de contributions et de prestations bénévoles ou volontaires. Les sources de financement vont des aides publiques annuelles aux cotisations des membres, en passant par les subventions de recherche et autres subsides, la contribution de fondations privées et les dons. Les activités de collecte de fonds, les contributions des membres, les dons et les subventions ou aides publiques constituent les principales sources de financement des conseils de la politique alimentaire constitués en tant qu'organisations ou associations sans but lucratif, tandis que ceux qui sont mis en place par les autorités municipales s'appuient principalement sur un budget annuel alloué par le conseil municipal.

3.8. Des écueils peuvent cependant surgir, comme le révèlent certaines études indiquant que les conseils de la politique alimentaire peuvent aussi comporter des inconvénients ou fonctionner de manière imparfaite ([20]), par exemple si les groupes les plus vulnérables sont sous-représentés ou si des intérêts particuliers jouissent d'une grande influence. Un autre grand défi tient au fait que la qualité des délibérations repose sur des conditions de participation égalitaires, une bonne facilitation des processus et une focalisation sur les connaissances et les valeurs plutôt que sur les intérêts. Le CESE souligne dès lors la nécessité de garantir des délibérations de qualité et une véritable inclusivité au sein de ces organisations, ce qui signifie qu'il ne suffit pas de permettre à tous d'y adhérer pour garantir une véritable représentativité, en particulier celle des groupes traditionnellement sous-représentés dans la société.

3.9. Le CESE estime en outre que les conseils de la politique alimentaire devraient interagir avec les jeunes générations, notamment au moyen de l'éducation. Il convient de faire de l'éducation aux systèmes alimentaires durables une priorité pour les générations futures, en mettant l'accent sur les connaissances relatives à des régimes durables et sains, et à la chaîne de production, du premier maillon jusqu'au dernier, afin de cerner qui produit nos aliments et de quelle manière, et d'expliquer la distribution qui intervient dans notre système alimentaire, depuis l'agriculteur ou l'éleveur jusqu'à la consommation du produit final par le citoyen. Le CESE recommande donc que les autorités éducatives compétentes soient

([20]) Power to the people? Food democracy initiatives' contributions to democratic goods.

associées aux conseils de la politique alimentaire, afin de définir, en coordination avec le secteur agroalimentaire, les thèmes relatifs à l'alimentation qui doivent être abordés en priorité dans le système éducatif. En outre, l'éducation des enfants devrait être soutenue par l'apprentissage tout au long de la vie destiné aux parents, et par l'éducation des citoyens ([21]).

4. **Appel à la création d'un Conseil européen de la politique alimentaire**

4.1. Si la tradition ascendante des conseils de la politique alimentaire représente une richesse, elle n'est toutefois pas parvenue à peser sur les progrès et la résilience au niveau européen. La réforme de la gouvernance des systèmes alimentaires est aujourd'hui incontournable. Elle doit être entreprise de manière à leur redonner un caractère démocratique et à y renforcer la responsabilisation. Le futur cadre de l'UE pour des systèmes alimentaires durables doit faire l'objet d'un suivi minutieux, de manière à garantir la coordination des évolutions entre les différents secteurs. Pour passer outre l'obstruction opposée par des opérateurs historiques peu enclins au changement, la meilleure voie consiste à renforcer la responsabilisation et la participation, ce qui permettra d'évaluer, de réexaminer et d'améliorer régulièrement les effets d'une politique alimentaire véritablement globale. Voilà pourquoi le CESE estime que la création d'un Conseil européen de la politique alimentaire marquera une étape cruciale vers la réalisation d'une vision globale de la politique alimentaire ([22]).

4.2. Il conviendrait que le Conseil européen de la politique alimentaire remplisse les critères suivants:

4.2.1. adopter une approche scientifique et garantir un mécanisme d'avis scientifique; offrir une source fiable d'avis fondés sur la recherche et la science;

4.2.2. réunir en son sein:

— des experts universitaires et des scientifiques (au sein du Conseil européen de la politique alimentaire ou en qualité de conseil consultatif),

— des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire (agriculteurs, entreprises et transformateurs du secteur alimentaire, détaillants, syndicats, etc.), des acteurs du système éducatif et des organisations de la société civile (réseaux de lutte contre la pauvreté, banques alimentaires, plateformes sociales, ONG environnementales et de développement), ainsi que des représentants de la jeunesse et des partenaires sociaux,

— des représentants institutionnels (Parlement, Conseil, Commission, CESE, CdR);

4.2.3. après une phase initiale, le Conseil européen de la politique alimentaire devrait également comprendre des représentants des échelons local, régional et national ainsi que des conseils de la politique alimentaire, en assurant une interconnexion organisée entre les différents niveaux. À l'heure actuelle, les conseils nationaux de la politique alimentaire ne sont pas assez répandus pour garantir que tous les pays soient représentés de manière égale;

4.2.4. constituer un organe institutionnel envers lequel les institutions européennes s'engagent et assurent une adhésion politique: un organe indépendant, non gouvernemental et digne de confiance (en sa qualité d'organe phare), qui ferait autorité en matière de planification à long terme, et viserait à faire office de levier pour contribuer à préparer l'avenir alimentaire en l'orientant vers des systèmes alimentaires plus durables;

4.2.5. représenter une source permanente de conseils avisés ainsi que de choix et recommandations politiques fondés sur des données probantes en ce qui concerne les orientations à donner au système alimentaire européen, un organe auquel les institutions de l'Union devraient être tenues de fournir un retour d'information et des réponses motivées. Cet organe devrait s'intéresser aux moyens de respecter les engagements actuels de l'Union, de les contrôler en évaluant également les plans nationaux en matière de politique alimentaire, et de traduire ceux-ci en mesures permettant de réaliser le progrès social grâce à l'alimentation. Enfin, il devrait participer aux discussions sur le fonctionnement des systèmes alimentaires mondiaux;

4.2.6. améliorer la cohérence entre les domaines d'action (tels que la politique agricole commune, la politique commune de la pêche, le droit à l'alimentation, la législation relative à une alimentation saine, les marchés publics, les politiques en matière d'éducation, etc.) et promouvoir des innovations sociales qui favorisent le bien-être de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, en tenant compte du renouvellement des générations qui s'impose parmi les agriculteurs;

([21]) JO C 100 du 16.3.2023, p. 38.

([22]) Voir le rapport du panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES Food), et De Schutter, O., Jacobs, N., et Clément, C., 2020, «A "Common Food Policy" for Europe: How governance reforms can spark a shift to healthy diets and sustainable food systems», *Food Policy 96*.

4.2.7. soutenir les conseils de la politique alimentaire sur les plans financier et structurel, encourager les approches ascendantes qui favorisent la durabilité des systèmes alimentaires locaux, régionaux et nationaux, en luttant contre la fracture entre zones rurales et urbaines et contre la polarisation entre producteurs et consommateurs par un soutien au dialogue civil (en y associant notamment des représentants de la jeunesse, des groupes sociaux vulnérables et marginalisés, des acteurs ruraux et des partenaires sociaux), et permettre le développement systématique de ces conseils en renforçant les synergies entre autorités locales et société civile;

4.2.8. à terme, mettre en place un réseau de conseils de la politique alimentaire à l'échelle européenne, qui constituerait une plateforme permettant d'échanger de bonnes pratiques et des connaissances, en vue de guider et d'influencer les politiques de l'Union européenne;

4.2.9. dégager des synergies avec d'autres plateformes existantes au niveau de l'Union, telles que la coalition pour la politique alimentaire de l'UE ([23]), la plateforme sur le gaspillage alimentaire ([24]), la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire (PAEEC) ([25]) et le pacte rural de l'UE ([26]).

4.3. Le CESE est disposé à fournir un espace de rencontre au Conseil européen de la politique alimentaire. L'initiative conjointe du CESE et de la Commission que constitue la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire offre déjà un bon exemple de réussite ([27]).

Bruxelles, le 14 juin 2023.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([23]) EU Food Policy Coalition.
([24]) EU Platform on Food Losses and Food Waste (Plateforme de la Commission européenne sur les pertes et le gaspillage alimentaires).
([25]) Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire.
([26]) The rural pact. https://rural-vision.europa.eu/rural-pact_en
([27]) Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire.